

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DIRECTEURS DU JEUDI 5 MARS 2015</b></p>
--

Présents :

Mmes/Mrs : Floch Claire (CNPC) - Lepage Catherine (BNIC) - Bergeon Vincent (IVBD) - Bova Fabien (CIVB) - Bourjade Jean (InterBeaujolais) - Dufavet Eric (CIVP) - Fabre Paul (IVSO) - Perrin Vincent (CIVC) - Roumet Benoît (BIVC) - Ségala André (BIVB) - Stenne Benoît (InterLoire) - Villaret Jérôme (CIVL) - Franjus-Guigues Dorothée (CNIV) - Imberti Marie-Henriette (CNIV) et Agostini Jérôme (CNIV).

*En préambule...*

Est abordée la question des réunions de Vin et Société qui se tiennent habituellement l'après-midi des réunions du CNIV, mais qui, du fait notamment des retours vers la province, ne connaissent que peu de présences.

Ainsi, il est proposé aux Directeurs de tenir les réunions de Vin et Société, dorénavant, vers 12h30/12h45 avant le déjeuner et après les réunions des Directeurs du CNIV. Les réunions seront de courte durée (1/2 heure) et seront complétées, à la demande et en fonction des besoins (1 à 2 fois par an), par des séminaires.

**1. Etat du Dossier : « Plan contre le dépérissement du vignoble »**

L'appel d'offres réalisé par le CNIV et FranceAgriMer sur le programme de recherche de lutte contre le dépérissement du vignoble est terminé. Il a été attribué à celle des deux sociétés constituées plutôt de compétences extérieures, du nom de BIPE. Cela signifie « Bureau d'Investigation et de Prospective Economiques », il découle de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une première prise de contact a eu lieu avec la société BIPE, la semaine précédant la réunion des Directeurs du CNIV. A cette occasion, ont été rappelés les objectifs et les attentes de la filière. De leur côté, les chercheurs avaient déjà commencé à organiser des entretiens avec des viticulteurs et pris conscience de l'ampleur du problème et de sa gravité.

Un calendrier avec des dates de réunions pour le comité de pilotage et le comité technique a été mis en place. Il reste à organiser le séminaire, et notamment en fixer la date et le lieu (ce qui est privilégié est une date autour du Conseil Exécutif du 23 juillet, à Paris).

Michel Baldassini, sur les questions politiques et André Ségala, sur le plan technique, sont intervenus au Conseil d'Administration des VIF. Ses membres se sont montrés extrêmement satisfaits que cette démarche soit lancée, et que ce problème soit pris en compte. La contrepartie est que cela entraîne beaucoup d'attente et d'espoir !

Il est rappelé que l'IFV a un budget, issu de dotations, de 5,5 millions d'euros, complété par un budget de réponse à des appels à projets, de 2,5 millions d'euros, soit un budget total de 8 millions d'euros.

Tout au long de la semaine du Salon de l'Agriculture, et sur le Pavillon des Vins, il a été affirmé aux politiques l'importance du soutien public à cette question, qui doit être considérée comme absolument prioritaire. Un rendez-vous est prévu le vendredi 13 mars entre le CNIV (Jean-Marie Barillère et Jérôme Agostini) et Monsieur Plewa, Directeur Général de la DG Agri de la Commission Européenne, au cours duquel ce sujet sera abordé.

Enfin, le dernier point extrêmement important de ce dossier est la communication vers tous les publics, que ce soit les professionnels de la filière, comme ceux de la recherche. Il est donc impératif d'organiser la communication d'informations et le séminaire. Il est ainsi envisagé :

- De créer des numéros spéciaux des Echos du CNIV sur le sujet avec des éléments facilement utilisables dans la communication des Interprofessions,
- De faire savoir que les responsables de ce dossier sont disponibles pour venir en faire des présentations en régions,
- De s'interroger sur la nécessité de mettre en place une ou plusieurs conférences de presse,
- D'organiser le séminaire en en fixant la date et le lieu,
- De bien communiquer avec les entreprises porteuses de projets en la matière (ex : Hennessy, ou Boisset - Henri Maire -).

## **2. Premiers bilans du Pavillon des Vins – SIA 2015**

Le Pavillon des Vins 2015 est une très grande réussite politique : passage du Président de la République, inauguration par le Premier Ministre, visite répétée du Ministre de l'Agriculture, matinée de travail avec le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, échanges avec l'Ambassadeur de Chine... Les rôles entre le Président du CNIV, Jean-Marie Barillère, et le Président du Conseil Spécialisé, Jérôme Despey, ont été bien répartis : le premier traitait des sujets tels que l'importance des marchés extérieurs et de l'exportation pour la filière, les soutiens publics structurants et les problématiques de Loi Evin et de communication sur le produit en France. Le second abordait plutôt les questions du maintien nécessaire d'une OCM spécifique Vins et de la nécessité de maintenir des budgets sur les projets d'entraînement général. Il a été toujours affirmé que, derrière le CNIV et Vin et Société, il y a une filière et une économie.

Il pourra être intéressant d'organiser, pour l'avenir, des échanges en amont, avec les Directeurs, non seulement sur les éléments de langage portés au cours de cette opération, mais aussi sur la répartition des rôles entre les professionnels. Il est, à cette occasion, rappelé que l'organisation physique des prises de parole professionnelle se fait, quotidiennement, en fonction des professionnels présents sur le stand.

Sur le plan de la communication, le bilan est lui aussi très positif : le stand bénéficiait d'un très bon emplacement, notamment suite à la réorganisation du Salon puisque le hall 2.2 s'est trouvé entre les deux halls les plus populaires, le hall 1 dit des « grosses bêtes » et le hall 3 des régions.

Les Directeurs sont informés qu'un suivi par des courriers personnalisés, accompagné des position paper distribués, des différentes visites qui ont eu lieu sur le Pavillon des Vins est en cours.

Pour l'avenir...

- Une réflexion autour d'un grand évènement spécifique « Vins » pourrait avoir lieu.
- Un appel d'offres pour l'intégralité de l'opération doit être relancé pour 2016.
- Le financement du stand va se poser, sur sa part publique (50%) notamment suite à la disparition du fonds viticole. Deux solutions semblent se dessiner : soit un financement spécifique par FranceAgriMer, soit un dossier de subventions de l'Union Européenne, via la promotion sur le marché intérieur (sachant que, dans cette situation, tout ne pourra pas être couvert, en particulier toute la partie lobbystique).

### **3. Suivi du dossier des aides publiques à l'agriculture**

Une réunion a été organisée, au CNIV, entre les Présidents des Interprofessions, membres du CLIAA. L'idée est de pouvoir proposer une hiérarchie des priorités des filières en termes d'aides publiques. A cette occasion, il a été affirmé que les Interprofessions ne pouvaient être des supplétifs fiscaux aux pouvoirs publics.

La question du retour des fonds du Casdar vers les filières a été posée, même si cela va à l'encontre du fondement initial de sa création.

Au sein de cette question, la position des organisations syndicales se trouve prise par différents intérêts dont ceux des chambres d'agriculture, des centres techniques, et des Interprofessions.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif qu'un groupe de travail soit mis en place afin de faire des propositions de priorités, pour la filière viticole, des financements publics structurants.
--

Il est également proposé de demander à Arcturus France de mettre à jour la note sur les différents financements publics, leur nature et leurs sources.
--

Concernant la Promotion sur le Marché Intérieur, mesure découlant de l'OCM unique, et inscrite aujourd'hui dans le plan français, il est rappelé aux Directeurs l'analyse du CNIV sur les limites et les risques inhérents à sa mise en œuvre. Ils sont également informés de la notification réalisée auprès de la Commission Européenne, de la mesure, sans autres éléments que ceux issus de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer adoptée en CS Vins, et surtout, sans exemples (contrairement à ce qui avait été demandé par le CNIV).

Ce dossier soulève ainsi deux questions : d'une part, sa mise en œuvre sous la seule responsabilité des Interprofessions, et d'autre part, la répartition du budget prévu, pris sur celui de la promotion dans les pays tiers, de 10 millions d'euros.

Une réunion d'informations est prévue le 12 mars prochain, en fonction des éventuels retours de la Commission Européenne.

#### **4. Dématérialisation des DRM**

Sur le plan technique, une réunion a eu lieu le vendredi 20 février dernier entre le groupe de travail du CNIV et les services douaniers. Elle s'est très bien passée, même si des points restent à éclaircir. Les Interprofessions sont informées du retard de développement pris sur ce dossier, d'environ six mois.

Sur le plan juridique, et lors d'une réunion entre la Sous-Directrice des Droits Indirects, Madame Cléostrate, et ses services, et le Président du CNIV, Jean-Marie Barillère, et le CNIV, il avait été convenu que le CNIV ferait réaliser une note juridique sur la possibilité de créer un passage obligatoire et préalable, au site Prodouanes, par les sites interprofessionnels. Cette note a été rédigée et transmise aux Directeurs. Elle affirme que cette obligation est possible, par une convention, éventuellement doublée d'une disposition dans les accords interprofessionnels, et pour une éventuelle sécurité juridique maximale, une modification de l'annexe du Code Général des Impôts par Décret en Conseil d'Etat.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif que cette note soit communiquée à Madame Cléostrate pour être pleinement prise en compte, sachant que cela ne pose aucune difficulté sur le plan technique.

L'attention des Directeurs est attirée sur la nécessaire organisation entre Interprofessions du partage des informations pour leurs opérateurs communs, qui seront contraints au moment de la signature d'une convention d'utilisation avec la Douane de désigner une Interprofession référente. Les Douanes ne prendront pas en charge la répartition de ces différents éléments.

#### **5. Questions diverses**

##### **➤ Point sur les contentieux**

Des échanges entre Directeurs ont lieu sur les différents contentieux en cours.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif que le CNIV :

- fasse réaliser une note par ses Conseils sur des réponses uniformes à partager entre les Interprofessions sur les différents points soulevés dans les contentieux,
- se rapproche de la CNAOC afin de bien définir, au sein de ces contentieux, le rôle de chacun.
- fasse réaliser une note par ses Conseils sur les conditions de contrôle par l'administration de l'extension des dispositions sur les délais de paiement.

➤ **Extension des accords Interprofessionnels**

Les nouveaux décret et arrêté relatifs à l'extension des accords interprofessionnels sont présentés aux Directeurs. L'instruction est, a priori, toujours en interministérielle. Le dernier document transmis devrait lui ressembler sauf si le service juridique de la DGCCRF lui a apporté des modifications importantes.

\*\*\*\*\*